



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-10-1-08) APPEL A PROJET DE MONSIEUR B. EN SITUATION DE HANDICAP, POUR LE FINANCEMENT DE SON PROJET PROFESSIONNEL

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi douze octobre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 07 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. LEBEAU), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme ETIENNE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à M. MORAINÉ).

Excusés : M. COMBE, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20211012-lmc1H8771H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/10/2021
Date de Publication : 18/10/2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap ;

Considérant l'appel à projet de Monsieur B relatif au financement de son projet professionnel, soutenu par le Centre Médico Psychologique de Vincennes ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide de verser sur l'exercice 2021, une aide à projet de 500 € à Monsieur B pour le financement de son projet professionnel.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé